



**Mairie d'AUBY**  
Prestations de nettoyage, de repassage du linge  
et des vêtements professionnels  
pour la ville d'Auby et du CCAS d'Auby,  
Lot 1 - Avenant 1  
Décision n° 2023/220/MP

Publié le 27 novembre 2023

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Juin 2020 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision 1.1.1. 20220111 \_ ALEDIEU \_ CCHARLES \_ ATTRIBUTION \_ PRESTATIONS DE BLANCHISSERIE, en date du 12 janvier 2022, attribuant l'accord-cadre pour la réalisation de prestations de nettoyage, de repassage du linge et des vêtements professionnels pour la ville d'Auby et du CCAS d'Auby, à l'entreprise adaptée ATELIER DE MONTMORENCY,

Considérant que dans le cadre de l'accord-cadre précité, l'entreprise adaptée ATELIER DE MONTMORENCY a changé de coordonnées bancaires, il convient donc de formaliser ce changement et mettre à jour leurs coordonnées bancaires par voie d'avenant.

Considérant que cet avenant n'aura pas d'incidence financière,

Considérant que les autres clauses restent inchangées

Le Maire,

**Décide**

**Article 1**

De procéder à la signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre de Prestations de nettoyage, de repassage du linge et des vêtements professionnels pour la ville d'Auby et du CCAS d'Auby, pour le lot 1 - Prestations de nettoyage, de repassage du linge et des vêtements professionnels pour la ville d'Auby, actant le changement de coordonnées bancaires.



AUBY, le 27/11/2023

Christophe CHARLES

Maire